

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet de la délibération : Autorisation de signature d'un bail commercial pour l'installation du siège du SIVAAD

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 5 Mars 2026

Transmise au Contrôle de légalité le
Affichée le

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Excusés : 14

Votants : 10

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Charles Aponte à SAINT MANDRIER Sur Mer, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme HECKMANN Ingrid Commune de PUGET-VILLE

Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
SAINT MANDRIER	MARIN Michel

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LELAVANDOU	GERBE Nicole
LE PRADET	ROGER Isabelle
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PIERREFEU	HAINIGUE Michel
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre

Rapporteur : TOULOUSE Christian, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses dispositions applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu le Code du Commerce

Considérant que le syndicat intercommunal a cédé les locaux occupés actuellement par le siège et dans l'attente de la signature de l'acte authentique de la vente et de la perception effective du produit de cette vente,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et de permettre l'installation progressive des services dans les futurs locaux,

Considérant l'opportunité de louer des locaux situés 99 impasse du Chasselas à LA FARLÈDE (83210), appartenant à Monsieur TRABAUD, bailleur privé, à compter du 1^{er} Avril 2026 jusqu'au 30 mars 2035, soit 9 ans ou au plus tôt, à la signature de l'acte authentique d'acquisition des locaux par le SIVAAD.

Considérant que le montant du loyer mensuel s'élève à 1 600,00 € (mille six cents euros) charges incluses,

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé du rapporteur,

DÉCIDE :

1. D'approuver la prise de bail des locaux situés à la FARLÈDE, 99 Impasse du Chasselas, appartenant à Monsieur TRABAUD, à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 9 ans ou au plus tôt, à la signature de l'acte authentique d'acquisition de ces locaux par le SIVAAD.
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de bail commercial ainsi que tout document afférent à cette location ;
3. De prévoir les crédits nécessaires au budget ;

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 12 Mars 2025 à SAINT MANDRIER Sur Mer

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD

Christian TOULOUSE
083-258301126-20260318-2026-DAG08-DE
Date de réception : 18/03/2025
SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARAIS
D'AIDE AUX ACHATS DIVERS
B.P. 11
83430 SAINT MANDRIER
Tél. : 04.94.63.66.81
Fax : 04.94.63.52.55